

COMMUNE DES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN

MODERNISATION DU GYMNASE

Electricité – Courants faibles

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de remise des offres : Vendredi 23 Juin 2017 à 11 h 30

Identification de l'organisme acheteur :

COMMUNE DES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN - 1 Square Emile Richerd –
CS 30028 - 38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin - Tel 04 74 33 61 87

Procédure de consultation :

Procédure adaptée – Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Définition du marché :

La commune des Avenières Veyrins-Thuellin recherche une entreprise spécialisée dans les prestations « Electricité – Courants faibles » pour effectuer une modernisation du gymnase dans ce domaine

Lieu d'exécution :

Gymnase – rue du stade – 38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin

Opérations à réaliser :

Elles sont définies au CCTP et comprennent les prestations suivantes

- Installation de chantier – dépose
- Alimentation générale
- Terre
- Armoires coffrets
- Equipements des locaux
- Lustrerie
- Système de sécurité incendie
- Contrôle – essais divers
- Prestation supplémentaire éventuelle.

Normes et règlements :

Les travaux sont traités aux conditions définies par les lois, arrêtés, décrets, ordonnances et règlements en vigueur. Le prestataire devra être assuré pour couvrir tous les risques inhérents à son activité.

Délais d'exécution :

Les travaux devront être réalisés durant le mois de juillet 2017. Les travaux devront impérativement être terminés le 31 juillet 2017.

Définition des prix :

Les prix sont non actualisables et non révisables.

Modalités de financement et de paiement :

Le marché est financé par mobilisation des ressources propres de la Commune.

Le paiement des prestations sera effectué par mandat administratif sur présentation de factures établies selon l'avancement des prestations réalisées. Les factures pourront donc être établies en plusieurs fois. Chaque facture sera payée dans le respect des délais réglementaires.

Dossier de consultation :

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation
- L'acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque entrepreneur.

Il est téléchargeable sur le site de la commune des Avenières Veyrins-Thuellin <http://www.lesavenieres.fr/vie-pratique/appels-d-offres.html> et sur le site des marchés publics des Affiches de Grenoble www.marchespublicsaffiches.com

Modification de détail au dossier de consultation :

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans qu'aucune réclamation ne puisse être élevée à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours (trente jours) à compter de la date limite de remise des offres.

Présentation des offres :

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

L'offre à remettre par le candidat sera placée sous enveloppe cachetée.

L'offre des entreprises sera composée des pièces suivantes :

- Le cahier des charges dûment signé
- L'acte d'engagement dûment complété et signé comportant une annexe délai
- Le DPGF (Décomposition Prix Global et Forfaitaire) dûment complété et signé
- Le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) dûment signé
- L'attestation de visite établie par la commune des Avenières Veyrins-Thuellin (la visite préalable au dépôt de l'offre est obligatoire)
- Un rapport technique indiquant les moyens humains et matériels dédiés aux prestations demandées ainsi que les habilitations
- Des références de chantiers similaires

Jugement des offres :

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les critères retenus dans le jugement des offres seront examinés de la manière suivante :

- Le dossier technique et les références de chantiers similaires 30 %,
- Les délais 30 %,
- Le prix 40 %.

Conditions d'envoi ou de remise des offres :

Les offres seront transmises

- Par voie postale

L'enveloppe mentionnera « Gymnase – Electricité courant faible »

Et devra être réceptionnée en mairie avant le vendredi 23 juin 2017 à 11 h 30

- Par voie dématérialisée

Sur le site des marchés publics des Affiches de Grenoble : www.marchespublicsaffiches.com avant le vendredi 23 juin 2017 à 11 h 30

Informations complémentaires :

D'ordre administratif : Yvonne RATEAU – Service Finances Marchés publics – srhone@lesavenieres.fr – Tel 04 74 33 87 02

D'ordre technique et pour la visite sur site : Karim FAURE – Service Equipements – equipement@lesavenieres.fr – Tel 04 74 33 87 08